



Conseil de développement

Contribution du Conseil de développement

Plan d'actions

Plan de Mobilité et de transports durables

Le Conseil de développement rappelle que le droit à la mobilité est un droit fondamental mais souvent vécu comme un cumul de contraintes. La mobilité ne peut se limiter à une juxtaposition de moyens pour se déplacer. Il faut donc coordonner les différentes infrastructures, l'offre, en tenant compte de ce qui fait la vie des habitants du territoire, cela constitue une priorité pour les populations les plus fragilisées.

Le Conseil de développement partage la nécessité de décloisonner les approches sur la question des mobilités. Il s'agit avant tout de réfléchir à la mobilité de demain alliant les impératifs écologiques aux usages nouveaux de la mobilité.

La voiture, comme dans beaucoup de villes moyennes françaises, occupe une place très importante dans le territoire. Le développement d'un système de mobilité doit en priorité permettre de proposer une solution alternative à ceux qui veulent ou ne peuvent pas utiliser leurs véhicules avant d'apparaître comme une alternative à tous les besoins de mobilité.

L'étude réalisée par le cabinet Indigo présente un certain nombre d'indicateurs permettant une analyse fine des besoins et des enjeux identifiées.

- **La sensibilisation**

Même si la possession d'un véhicule automobile personnel reste encore une valeur dominante, la fonction et l'usage prennent le pas dans les arbitrages des ménages, en particulier chez les jeunes générations. La mobilité durable n'implique pas la disparition de la voiture mais la transformation de son usage. La combinaison des innovations assure une meilleure durabilité de la mobilité. Un long travail de sensibilisation doit être effectué et ce, dès le plus jeune âge, afin d'envisager une transformation des comportements.

Les pratiques collaboratives se développent très vite dans les territoires ruraux. Elles modifient en profondeur le système de déplacements, en augmentant le maillage, la flexibilité et le niveau de services pour tous les territoires : covoiturage, autopartage, applications etc. Les initiatives se multiplient et trouvent dans les réalités territoriales et les pratiques des individus, un champ d'innovation très vaste. Cette dynamique a été illustrée dans l'étude du programme DOMINO portée localement par l'association Collporterre en partenariat avec le Conseil de développement et la CADES.

Pour aller plus loin, le Conseil de développement trouverait intéressante l'idée d'une « Maison de la mobilité » ou d'un lieu identifiable, permettant de s'informer sur l'offre existante mais aussi de co-

construire des solutions de mobilités innovantes. Une maison qui regroupe les différents acteurs de la mobilités (MPPV, location vélos de l'office du Tourisme, location de VAE, un vélo pour l'Afrique, point info mobilités Redon Agglo, ...), bénéficiant de moyens humains pour l'animer.

La mise en place de « Défis mobilités » à l'image du « Mobil'acteurs » lancé par Rennes Métropole pourrait être une excellente manière de sensibiliser et d'expérimenter de nouveaux modes de déplacement sur le territoire.

- **La nécessité de s'appuyer sur l'existant**

Le territoire joui d'une dynamique portée localement par des structures, des collectifs d'habitants. Il n'est pas nécessaire de créer un outil administratif de plus mais de développer des coopérations fines et ciblées entre tous les acteurs (y compris les taxis), et notamment les usagers. La co-construction des politiques de mobilité à l'échelle de l'Agglomération reste à inventer. Notre territoire doit pouvoir accueillir des expérimentations en matière de mobilité durable. Certaines sont menées localement par des associations, des collectifs d'habitants qui doivent être associés à la démarche menée par la collectivité. La mobilité nous concerne tous, elle n'est pas qu'une affaire d'experts et de multiplication des procédures mais suppose la redéfinition d'un projet plutôt qu'une succession de plans. Le Conseil de développement insiste sur la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs concernés (acteurs culturels, commerçants, associatifs, économiques). Le plan mobilités doit être coordonné avec les projets en cours sur le territoire (Confluences 2030, projet de vitalisation des centres-bourgs, Plan Climat Air Energie Territorial, projets communaux etc.)



- **La gestion des temporalités à prendre en compte**

L'éclatement du travail, la désynchronisation des rythmes de vie, la coordination avec les projets du territoire, sont autant d'éléments qui rendent nécessaire d'intégrer la gestion du temps dans les politiques publiques.

- **La prise en compte des personnes fragiles**

Le Conseil de développement considère que le plan d'actions présenté aborde trop peu la préoccupation des publics qui ne sont pas en mesure physiquement d'emprunter tous les moyens proposés. Des solutions doivent être apportées pour les personnes en fauteuil, les personnes en déambulateurs, les personnes qui psychologiquement ne sont pas en mesure d'utiliser l'outil numérique ou de se responsabiliser dans la gestion d'appel et d'usage de ces outils mais qui pourraient le faire suite à un accompagnement et un apprentissage.



Le Conseil de développement souhaite une meilleure prise en compte, dans le plan d'actions présenté, des personnes en situation d'handicap moteur. Un travail collaboratif initié par le Conseil de développement en 2016 entre des lycéens et des jeunes des APEA avait permis de mettre en exergue des difficultés d'accès pour les fauteuils dans le centre-ville de Redon. Ce travail a donné lieu à une cartographie commentée des points clés d'accessibilité.

Des navettes ou systèmes d'autopartage de véhicule adapté et électrique pourrait être soumis à réflexion avec les acteurs concernés. Les personnes en fauteuils doivent pouvoir intégrer les catégories déclinées (actifs, jeunes...) dans les fiches actions.

Proposition d'une correction page 36 : Transport plus est limité à 72 trajets par an pour les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% et résidents Redon.

- **Le vélo, un enjeu de société ?**

Bien qu'il ne soit pas l'unique mode de transport associé aux mobilités douces, les politiques publiques doivent être particulièrement attentives au développement du vélo sur les territoires peu denses. Le plan d'actions doit laisser une part grandissante à l'usage du vélo sur le territoire, à l'intérieur de la ville centre et entre les communes. Il semble nécessaire de réfléchir à la manière d'offrir aux cyclistes, des aménagements propices à leur déplacement. De nouvelles actions doivent être mises en œuvre pour donner aux cyclistes une nouvelle visibilité (marquages au sol, signalétiques adaptées, partage des voies). Nous encourageons la mise en place d'espaces sécurisés pour les vélos près du Pôle d'Échange Multimodal et à d'autres points stratégiques ainsi que l'accompagnement de services pour les cyclistes (consignes etc). Bien évidemment, la mise à disposition de vélos électriques doit être poursuivie. Le Conseil de développement est prêt à accompagner la collectivité dans sa réflexion sur la mise en place d'un plan « vélo ». Mise en place d'aménagements appropriés (parking à vélo, borne de vélos partagés, borne de recharge pour les vélos à assistance électrique, ...) qui puissent assurer une sécurité des cyclistes.



Le réseau des Citoyens Partenaires ?

Animé par l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV), ce réseau regroupe les actionnaires des parcs éoliens citoyens du territoire (Béganne, Sévérac-Guenrouët et A vessac), et les adhérents de l'association. Ce réseau de plus de 200 habitants du territoire est un espace de propositions et de participation à de nouveaux projets citoyens.

Lors d'une animation collective, le réseau a identifié « **la Mobilité** » comme étant une thématique prioritaire sur laquelle le réseau doit agir. Dans l'optique de réaliser un travail en cohérence avec les initiatives existantes, les Citoyens Partenaires soutiennent l'avis du Conseil de Développement sur le plan des mobilités et des transports durables de Redon Agglomération.

